

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

1^{er} OCTOBRE 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Action en faveur du
logement social –
Demande de subvention
au Fonds
d'Aménagement Urbain**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 2 octobre 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 15 octobre 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 octobre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 1^{er} octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU*, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur ROUSSEAU (uniquement pour le dossier 09 F 00, le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2009, le compte-rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Madame de CIDRAC à Madame ROCCHETTI
Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Madame BÈLE à Madame de JOYBERT
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

Secrétaire de Séance :

Monsieur HAÏAT

N° DE DOSSIER : 09 F 07

OBJET : ACTION EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

RAPPORTEUR : Madame de JOYBERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Un Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.) a été institué dans chaque région par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000. Ce fonds permet de soutenir les actions territoriales en matière de logements sociaux. Il est alimenté par les prélèvements effectués sur les communes qui n'atteignent pas le quota des 20 % de logements locatifs sociaux, comme défini par l'article 55 de cette loi.

Le F.A.U. peut accorder une subvention pour une opération de réalisation de logements sociaux. Il subventionne également les dépenses des communes destinées à équilibrer le plan de financement d'une opération de logements locatifs sociaux.

Par courrier en date du 16 juin 2009, le Préfet de la Région Ile-de-France a informé la Ville qu'elle était éligible au versement de cette subvention.

En conséquence, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite solliciter une subvention auprès du F.A.U. pour les opérations suivantes, réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre des années 2007 et 2008 :

- versement de subventions annuelles de 200 000 € à l'Immobilière 3F pour la réhabilitation de logements sociaux dans le quartier du Bel Air (exercices 2007 et 2008) pour la somme totale de 400 000 € ;
- acquisition d'un terrain rue Saint-Léger pour la réalisation d'un programme de logements sociaux dans le cadre de l'opération Ru de Buzot (exercice 2007), pour la somme de 100 600 € ;
- acquisition de deux parcelles à la SEMAGER pour la réalisation de logements sociaux dans le cadre de l'opération Ru de Buzot, pour la somme totale de 472 700 € (exercice 2008).

La réalisation de ces opérations est conforme aux objectifs de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme en faveur du logement social et donne à la Ville le droit à bénéficier d'une subvention du F.A.U..

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter une subvention auprès du Fonds d'Aménagement Urbain et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE une subvention auprès du Fonds d'Aménagement Urbain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines